

**RAPPORT DE LA MAJORITE DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Pétition Ecole numérique : stop à la fuite en avant ! (22\_PET\_13)**

**1. PREAMBULE**

Pour traiter de cet objet, la Commission thématique des pétitions a siégé le jeudi 26 janvier 2023, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne. Sous la présidence de Madame la Députée Elodie Lopez, dite Commission était composée de Mesdames les Députées Claire Attinger Doepper, Nathalie Jaccard, Sylvie Pittet Blanchette, Marion Wahlen (qui remplaçait Monsieur Guy Gaudard) et Valérie Zonca ; ainsi que de Messieurs les Députés Philippe Liniger, Pierre-François Mottier, Pierre-André Pernoud, Jean-Louis Radice et Thierry Schneiter. Monsieur Guy Gaudard était excusé.

M. Florian Ducommun, Secrétaire suppléant de la Commission, a tenu les notes de séances.

**2. PERSONNES ENTENDUES**

*La délégation des pétitionnaires était composée de :*

Monsieur Gilles Pierrehumbert, enseignant secondaire I, Président de la Société vaudoise des maître-sse-s de secondaire (SVMS), fédérée à SUD ; Monsieur Nicolas Rossi, Enseignant au gymnase, membre du Réseau des enseignant-e-s pour l'environnement (REPE) ; Monsieur Gregory Durand, Président de la Société pédagogique vaudoise (SPV) ; Monsieur Marc Gigase, Représentant du Syndicat des services publics - Vaud (SSP) Groupe enseignement.

*La délégation des représentants de l'État était composée de :*

Monsieur Frédéric Borloz, Chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) ; Monsieur Lionel Eperon, Directeur général de l'enseignement postobligatoire du Canton de Vaud ; Monsieur Giancarlo Valceschini, Directeur général de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) ; Madame Karen Jones, Cheffe de projet sur l'éducation numérique au DEF.

**2. DESCRIPTION DE LA PÉTITION**

La présente pétition demande que le Conseil d'Etat marque une pause dans le projet, qu'il établisse un bilan afin de rectifier le tir sur l'éducation numérique.

**3. AUDITION DES PÉTITIONNAIRES**

Un premier pétitionnaire précise en préambule que le Comité n'est pas composé uniquement d'enseignant-e-s. D'autres personnes, représentant le domaine de la santé, ont été empêchées de parler par leur hiérarchie.

L'éducation au numérique est un objectif pertinent. Des problématiques, tel le développement de l'intelligence artificielle, peuvent être abordées à l'école, sans nécessiter de matériel lourd, et l'un des axes du projet d'éducation au numérique (EDU-NUM) met en avant les activités débranchées. C'est le cas dans les premières années de la scolarité, mais plus les années avancent plus les machines augmentent en nombre, comme le démontrent les décrets soumis au Grand Conseil. L'éducation par le numérique engendre des difficultés très importantes.

Un second membre de la délégation des pétitionnaires souhaite centrer ses propos sur l'aspect pédagogique. À la demande du Département, l'Université de Lausanne (UNIL) et l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) ont réalisé des bilans du projet sur les aspects de sa conduite, de sa mise en œuvre et de sa gouvernance, mais non sur la plus-value pédagogique. Or, selon une étude internationale PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves), les pays qui ont consenti d'importants investissements informatiques dans le domaine de l'éducation n'ont enregistré aucune amélioration notable des résultats de leurs élèves en compréhension de l'écrit, mathématiques et sciences. Autre constat : les nouvelles technologies ne sont pas d'un grand secours pour combler les écarts entre élèves favorisés et défavorisés et élèves ayant plus ou moins de facilité.

Les projets dans le numérique doivent être pédagogiques. Or, très souvent, la porte d'entrée en est l'outil numérique. Il convient de développer des compétences dans l'éducation aux médias et la pensée computationnelle, mais le plan d'étude et le projet vont beaucoup trop loin et trop vite. Le rôle de l'école n'est pas de former des ingénieur-e-s.

À quoi sert un outil numérique contraignant, onéreux et non durable, qui n'offre pas de plus-value pédagogique ? La pétition demande de marquer une pause dans le projet, d'établir un bilan et de rectifier le tir.

Un troisième pétitionnaire désire quant à lui se concentrer sur l'impact environnemental. Dans le projet, il est mentionné que l'évaluation de la durabilité se fera une fois le projet mis en œuvre. Mais si les résultats sont décevants, que sera-t-il entrepris ? Dans le contexte actuel – économies d'énergie, manque de ressources, etc. – le Canton et l'école ne devraient-ils pas montrer l'exemple ? Une des missions de l'école ne serait-elle pas de se positionner là-dessus ? Plusieurs questions se posent en lien avec la durabilité, notamment concernant l'extraction et la transformation des matières premières, ainsi que le traitement des déchets.

Un quatrième membre de la délégation des pétitionnaires relève que face à la volonté du Département d'élargir le champ du numérique et de mener une nouvelle politique publique, les pétitionnaires ne sont pas technophobes, mais soucieux et critiques envers le projet, notamment quant aux moyens investis au regard des priorités de l'école vaudoise.

En effet, cette dernière doit investir d'importants moyens dans l'école inclusive. Le projet 360° va devenir encore plus intégrateur pour les enseignants et enseignantes, et moins bureaucratique. On sent une forme d'épuisement chez les enseignantes et enseignants qui participent à l'école inclusive, en l'absence de cadre propice pour mener à bien ce projet. Un autre exemple de priorité : le gymnase en 4 ans, décidé sur le plan fédéral, exigera des moyens pour l'engagement d'enseignant-e-s, la création de locaux, l'adaptation de la formation. Il s'agira également de valoriser la formation professionnelle. Il faut des priorités budgétaires, mais elles ne doivent pas être en lien avec le numérique. Le Grand Conseil doit mesurer les priorités pour au regard des enjeux de l'école et réexaminer les priorités en matière financière.

Le projet EDU-NUM prévoit aussi un projet pilote pour une 34<sup>ème</sup> période qui risque d'être généralisée. L'accroissement du programme des élèves doit être débattu.

#### **4. AUDITION DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT**

Pour Monsieur le Conseiller d'Etat, il est piquant de constater que les pétitionnaires, critiques face au numérique, ont lancé leur pétition sur Facebook. Cela montre que le numérique fait partie de notre société. Son développement, en particulier celui de l'intelligence artificielle, questionne voire inquiète, cela est vrai.

L'éducation numérique figure dans le PER. Les responsables des services de la formation adhèrent à l'idée de l'éducation numérique pour préparer les jeunes à vivre un environnement numérisé, plutôt que de le subir. La demande de suspendre les travaux ne peut donc pas être prise en compte, en raison du nombre de personnes œuvrant déjà dans le projet et qu'il faudrait licencier. Un moratoire, avec l'interruption puis la reprise du projet, conduirait aussi à des situations problématiques dans des classes où le projet serait abandonné quelque temps puis repris, ainsi que dans la gestion des programmes et des plans de formation. Les acteurs du projet ont anticipé la situation et mis en place un système continu d'évaluations réalisées par l'EPFL. Tout au long du processus, de multiples questions ont été posées. Les réponses montrent un assez haut niveau de satisfaction, même s'il existe quelques réticences. Chaque année, une évaluation globale, disponible sur sa page internet, est réalisée par l'UNIL, et les problèmes relevés sont corrigés. Le projet a été mis en place en 2019, puis corrigé au fur et à mesure des évaluations pour répondre le mieux possible aux attentes et objectifs, ainsi qu'aux utilisateurs. Actuellement, les derniers modules de formation, avec un renforcement considérable des aspects sur la prévention du cyberharcèlement et des fakes news, sont donnés par l'EPFL, avec qui la collaboration se poursuivra.

Le Chef de département a été très surpris du dépôt de la pétition, qu'il a appris par la presse. Il n'avait pas été sollicité par les pétitionnaires pour répondre à leurs interrogations. Une rencontre a eu lieu avec les pétitionnaires, une fois la pétition lancée, mais en début d'année passée, il y avait eu un échange de courriers entre eux et le Département.

Un moratoire est impossible. Au contraire, il est nécessaire de rapidement avancer dans le projet, car les crédits se terminent fin décembre.

Le Chef de la DGEO expose que le processus a été volontairement construit sous la forme d'un pilote pour construire le contenu de l'enseignement tout au long de la scolarité obligatoire. On a commencé dans des classes des deux premiers degrés, avec de l'éducation numérique sans matériel numérique. Des études dans d'autres cantons et pays ont fourni des informations utiles sur la manière de procéder. 75 % des moyens demandés au Grand Conseil sont consacrés à la formation des enseignants.

Les premiers travaux ont commencé avant le plan d'étude numérique qui fixe pour l'ensemble des cantons romands le contenu de l'enseignement tout au long de la scolarité obligatoire et au-delà. Les cantons romands avaient du retard par rapport à la Suisse alémanique, dont ils se sont inspirés pour définir le plan d'étude numérique.

La question s'est posée de savoir si ce qui était initié dans la phase pilote, dans le canton de Vaud, correspondait à la réalité du plan d'étude, et le projet a été réajusté. Actuellement, on donne plus de place aux compétences de la citoyenne et du citoyen de demain dès les petites classes. Chaque session de formation a fait l'objet d'une évaluation sur la façon dont cela se passe avec les élèves. Selon les pétitionnaires, les enseignant-e-s n'ont pas été questionné-e-s alors que le leitmotiv du Département a été de s'assurer de l'implication des enseignant-e-s dans le choix des activités en lien avec le plan d'étude. Les syndicats, qui ont été invités à des sessions de formation, se sont déclarés satisfaits. Il n'est pas souhaité que les élèves soient constamment face à un écran. Des activités sont réalisées en parallèle avec les outils numériques et traditionnels dans une classe ; les résultats obtenus de ces deux façons sont questionnés par les élèves. On travaille avec des chartes d'utilisation du numérique. Enfin, il y a des enjeux sociétaux en lien avec le numérique dont l'école doit se saisir.

Le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de 2015 cité par les pétitionnaires, indique, en réalité, autre chose que ce qu'affirment les pétitionnaires : les élèves qui travaillent avec le numérique ont de meilleurs résultats que les élèves qui travaillent sans numérique, mais ceux qui travaillent énormément avec le numérique ont de moins bons résultats que ceux qui travaillent sans numérique. Introduire le numérique est donc une opportunité pour l'école.

## 5. DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION

La plupart des commissaires sont sensibles aux éléments amenés par les pétitionnaires et à leurs arguments, et regrettent le manque de dialogue entre le Département et les enseignant-e-s ainsi que les syndicats. Ils notent également la difficulté à se passer du numérique dans notre société.

Toutefois, quatre commissaires ne soutiendront pas le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat pour plusieurs raisons :

- Il convient de poursuivre l'éducation numérique pour apprendre aux élèves à utiliser l'outil numérique.
- La coexistence de classes utilisant le numérique et de classes ne l'utilisant pas, dans le canton et en Suisse romande, serait problématique.
- Le dialogue entre les parties doit être restauré. Il est nécessaire que les enseignant-e-s s'entendent avec le Département pour que cet enseignement prenne corps.
- Des réponses doivent être apportées par le Département, mais pas via une pétition.

Cinq commissaires s'abstiendront. Cette abstention est vue par un commissaire comme étant une invitation au dialogue. Un bilan prenant en considération les demandes de la pétition en matière pédagogique serait utile. Une commissaire considère que les réponses en matière de sécurité et de stockage des données étaient floues et générales.

Deux commissaires soutiendront le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat. En effet :

- La pétition pose des questions fondamentales sur la transition numérique dans notre société.
- Les aspects techniques du numérique masquent parfois les questions sociétales et politiques. Prendre du recul est nécessaire, car l'impact du numérique est gigantesque. Un débat de fond est nécessaire. Par ailleurs, les réponses apportées par le Département concernant la sécurité des données n'apportent pas d'éléments concrets et restent insatisfaisantes.

Une commissaire propose d'enjoindre le Département à reprendre langue avec l'ensemble des corporations et syndicats à l'origine de la pétition reçoit un accueil positif.

Ainsi, à l'unanimité, la Commission émet le vœu que la communication soit restaurée entre les parties et qu'une clarification sur les éléments du bilan demandé par les pétitionnaires soit apportée, puisque des points du bilan demandé ont déjà été examinés par le Département.

## 6. VOTE DE RECOMMANDATION

*La Commission recommande au Grand Conseil de classer la présente pétition par 2 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions.*

Cudrefin, le 20 mai 2023

Le rapporteur :  
*Thierry Schneiter*